



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. Sylvain SOTTON, Maire.

Présents : SOTTON Sylvain, BRENDLER Gaëtane, MOULAT Christian, BOSCH Adeline, CARRETTE Alain, SÉON Nadine, LAPRUN Philippe, PARDON Bernadette, CHEMARIN Gérard, RESTIER Éric, JALADE Héric, DUBOST Patrick, DUMOULIN Christian, LARGE Agnès

Excusés ou absents : LICHANI Mohamed, ALIGNÉ Sylvie, MONTEGOTTERO Jean-Marc.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2025

Mise en ligne le 23 juin 2025

Secrétaire de séance : Mme Agnès LARGE

Nombre de conseillers en exercice : 17

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
	Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2025.	Approuvé à l'unanimité
20250616-01	Convention opérationnelle avec l'EPORA sur le secteur des anciennes tanneries - projet d'acquisition de l'immeuble cadastré AD 375	Approuvée à l'unanimité
20250616-02	Partenariat territorial avec le département : appel à projets 2025 : Dépôt d'un dossier de candidature pour la réhabilitation du bâtiment Anne de Beaujeu	Approuvée à l'unanimité
20250616-03	Fixation des tarifs des repas et approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire.	Approuvée à l'unanimité
20250616-04	Budget assainissement : décision modificative d'ouverture de crédits : DM n° 1 : rattachement des frais d'étude au compte de travaux	Approuvée à l'unanimité
20250616-05	Budget assainissement : Décision modificative d'ouverture de crédits : DM n° 2	Approuvée à l'unanimité
20250616-06	Musée Marius Audin : demande de subvention au titre du plan « culture et ruralité » pour le programme d'investissement 2025	Approuvée à l'unanimité
20250616-07	Demande de subvention au titre du fonds vert 2025 pour l'équilibre financier d'opération d'une première tranche d'acquisition-démolition d'un îlot de friches industrielles.	Approuvée à l'unanimité

La Secrétaire de Séance,
Mme Agnès LARGE

Le Maire,
Sylvain SOTTON



Commune de BEAUJEU (Rhône)
Arrondissement de VILLEFRANCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - D20250616-01
SÉANCE DU 16 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize juin, à vingt heures,

Nombre de conseillers en exercice :	17
Présents :	14
Votants :	14

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. Sylvain SOTTON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : M. Agnès LARGE

Présents : SOTTON Sylvain, BRENDLER Gaëtane, MOULAT Christian, BOSC Adeline, CARRETTE Alain, SÉON Nadine, LAPRUN Philippe, PARDON Bernadette, CHEMARIN Gérard, RESTIER Éric, JALADE Héric, DUBOST Patrick, DUMOULIN Christian, LARGE Agnès,

Excusés ou absents : LICHANI Mohamed, ALIGNÉ Sylvie,
MONTEGOTTERO Jean-Marc.

**Objet : CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'EPORA SUR LE SECTEUR DES ANCIENNES
TANNERIES – PROJET D'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE CADASTRÉ AD 375**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la convention opérationnelle du secteur des anciennes tanneries, l'établissement public foncier EPORA est chargé de réaliser les diverses acquisitions liées à l'opération.

Les biens déjà acquis seront aménagés pour permettre la réalisation d'un programme de 40 logements dont 20 logements sociaux.

Après étude, il est apparu qu'un garage en rez-de-chaussée qui constitue le lot n° 1 d'un immeuble en copropriété et édifié sur la parcelle AD 375 est encore propriété de l'indivision PERRET.

Une offre d'achat de l'EPORA pour ce bien cadastré AD 375 d'une surface de 92 m² a été proposée au prix de 22 000 € (vingt deux milles euros) et acceptée par l'indivision PERRET.

Ce prix de vente est fixé après négociation entre l'EPORA et le propriétaire.

Le Maire propose de confirmer l'accord de la Commune sur l'acquisition dudit bien par l'EPORA, aux conditions précitées, la Commune se portant garante de son rachat.

Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition par l'EPORA de l'immeuble bâti AD n° 375, sis 108, rue des Écoles, au prix de 22 000 €.
- S'ENGAGE à se porter garant du rachat dudit immeuble, dans les conditions prévues par la convention opérationnelle conclue avec l'EPORA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Réception en Préfecture
Code ACTES 8.5
- Publié par affichage le 23 juin 2025

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire
Sylvain SOTTON

La secrétaire de séance
Agnès LARGE



Commune de BEAUJEU (Rhône)
Arrondissement de VILLEFRANCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL – D20250616-02
SÉANCE DU 16 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize juin, à vingt heures,

Nombre de conseillers en exercice :	17
Présents :	14
Votants :	14

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. Sylvain SOTTON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : M. Agnès LARGE

Présents : SOTTON Sylvain, BRENDLER Gaëtane, MOULAT Christian, BOSC Adeline, CARRETTE Alain, SÉON Nadine, LAPRUN Philippe, PARDON Bernadette, CHEMARIN Gérard, RESTIER Éric, JALADE Héric, DUBOST Patrick, DUMOULIN Christian, LARGE Agnès,

Excusés ou absents : LICHANI Mohamed, ALIGNE Sylvie,
MONTEGOTTERO Jean-Marc.

**Objet : PARTENARIAT TERRITORIAL AVEC LE DÉPARTEMENT : APPEL À PROJETS 2025 :
DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT ANNE
DE BEAUJEU**

La commune de Beaujeu, labellisée Petites Villes de Demain, porte un projet de réhabilitation de son bâtiment Anne de Beaujeu, en friche depuis sa dernière activité en 2009 et dont la commune a fait l'acquisition en 2012.

La mairie a accompagné plusieurs projets d'investisseurs privés souhaitant racheter le bien, le réhabiliter et l'exploiter. Tous se sont heurtés à des difficultés financières et opérationnelles du fait de la singularité de cet ouvrage. Anne de Beaujeu étant un bâtiment patrimonial, situé au sein du périmètre des abords des monuments historiques, l'attention des services de l'UDAP sur ce bien est particulièrement forte, engendrant des augmentations de coût d'opération. Le bâtiment est de petite capacité pour un hôtel, et les extensions ne sont pas possibles.

Face à ces blocages, la commune, via le dispositif Petites villes de demain, et accompagnée par les services UDAP et le CAUE, a produit un Appel à Manifestation d'Intérêt pour identifier un futur exploitant du site avec un programme imposé d'hôtel-restaurant. L'AMI a permis de s'entendre avec les services UDAP et l'appui du CAUE sur des règles de préservation et de valorisation du bien que devra respecter le ou la futur.e exploitant.e.

Madame Clémentine MICHEL, forte d'une expérience certaine au sein de l'hôtellerie-restauration a été retenue pour exploiter le bien. Son projet proposé à la commune est solide, appuyé sur une étude de marché très complète, ancré sur le territoire car impliquant les acteurs locaux et en accord avec les attentes des services UDAP sur la préservation et la valorisation de ce patrimoine.

Pour parvenir à un projet viable sur Anne de Beaujeu, il était indispensable de procéder au montage opérationnel suivant : la commune restera propriétaire du bien et Mme MICHEL sera exploitante par le biais d'un bail commercial.

Le projet avance avec la sélection, dans les prochaines semaines, d'une équipe de maîtrise d'œuvre par la commune avec un début de travaux souhaité en 2026 et une ouverture du site au 2e semestre 2027. En parallèle, la commune doit formaliser un montage financier stable qui permette d'une part, de proposer un loyer relativement maîtrisé pour garantir la viabilité dans le temps du projet de l'exploitante, et d'autre part, de ne pas pénaliser trop durement les finances limitées de la commune de 2 000 habitants.

A cet effet, à travers sa labellisation PVD + de la Banque des Territoires, la commune est accompagnée par l'entreprise AXESS DEVELOPPEMENT pour identifier toutes les aides mobilisables (département, région, Etat, Europe...). Plusieurs sont déjà en cours de candidature dont l'appel à projets 2025 auprès du Département du Rhône.

Le bilan d'opération produit par la commune a estimé un montant total de dépenses à 2 460 000 € HT incluant les travaux, les frais d'étude restant et honoraires maîtrise d'œuvre, CT, CSPS et un montant total de recettes hors subvention d'appel à projets du département de 1 038 807 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de réhabilitation de l'Hôtel restaurant Anne de Beaujeu dont l'estimation totale prévisionnelle, s'élève aujourd'hui à 2 460 000 € HT.
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Rhône une subvention de 200 000 € au titre du partenariat avec les collectivités du territoire, appel à projets 2025, correspondant à un taux de 8 % de la dépense subventionnable.
- APPROUVE le plan de financement proposé, et indique que les crédits correspondants seront inscrits en section d'investissement du budget.
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, à signer tous documents et à effectuer toutes démarches s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Réception en Préfecture
Code ACTES 7.5.1
- Publié par affichage le 23 juin 2025

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Sylvain SUTTON

La secrétaire de séance
Agnès LARGE



Commune de **BEAUJEU (Rhône)**
Arrondissement de VILLEFRANCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - D20250616-03
SÉANCE DU 16 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize juin, à vingt heures,

Nombre de conseillers en exercice :	17
Présents :	14
Votants :	14

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. Sylvain SOTTON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : M. Agnès LARGE

Présents : SOTTON Sylvain, BRENDLER Gaëtane, MOULAT Christian, BOSC Adeline, CARRETTE Alain, SÉON Nadine, LAPRUN Philippe, PARDON Bernadette, CHEMARIN Gérard, RESTIER Éric, JALADE Héric, DUBOST Patrick, DUMOULIN Christian, LARGE Agnès,

Excusés ou absents : LICHANI Mohamed, ALIGNÉ Sylvie, MONTEGOTTERO Jean-Marc.

Objet : FIXATION DES TARIFS DES REPAS ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a repris depuis la rentrée 2022 la gestion de la restauration scolaire. Par délibération du 15 juillet 2024, le conseil municipal a fixé les différents tarifs de repas et a approuvé le règlement intérieur à compter du 01/09/2024.

Compte tenu de la hausse du prix de la prestation traiteur, fournissant les repas aux deux restaurants scolaires des écoles publiques de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE à compter du 01/09/2025
 - à 4,50 € le repas du restaurant scolaire par enfant inscrit au préalable
 - à 5,90 € le repas du restaurant scolaire par enfant non-inscrit au préalable
 - à 1,70 € l'accueil et la surveillance de l'enfant bénéficiaire d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) pendant le temps méridien.
- APPROUVE le règlement intérieur annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à la gestion de la cantine scolaire,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Réception en Préfecture
Code ACTES 7.1.1
- Publié par affichage le 23 juin 2025

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Sylvain SOTTON

La secrétaire de séance
Agnès LARGE



Commune de **BEAUJEU** (Rhône)
Arrondissement de VILLEFRANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - D20250616-04
SÉANCE DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize juin, à vingt heures,

Nombre de conseillers en exercice :	17
Présents :	14
Votants :	14

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. Sylvain SOTTON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : M. Agnès LARGE

Présents : SOTTON Sylvain, BRENDLER Gaëtane, MOULAT Christian, BOSC Adeline, CARRETTE Alain, SÉON Nadine, LAPRUN Philippe, PARDON Bernadette, CHEMARIN Gérard, RESTIER Éric, JALADE Héric, DUBOST Patrick, DUMOULIN Christian, LARGE Agnès,

Excusés ou absents : LICHANI Mohamed, ALIGNÉ Sylvie, MONTEGOTTERO Jean-Marc.

Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE D'OUVERTURE DE CRÉDITS : DM N° 1 : RATTACHEMENT DES FRAIS D'ÉTUDES AU COMPTE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle au le Conseil Municipal qu'en 2015 des frais d'études (plans topographiques et sondages) ont été engagés et payés sur le compte 203 (Frais d'études, de recherche) de la section d'investissement du budget assainissement sans affectation spécifique à une opération. et apparaissent à l'état d'anomalies des contrôles comptables transmis par le trésorier de Beaujeu sur le budget assainissement (pas de mouvement depuis plus de 3 ans).

Une opération budgétaire ayant été créé, il convient d'y rattacher comptablement ces frais.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une modification d'ouverture de crédits du chapitre globalisé 041 pour permettre de passer les écritures d'ordre correspondantes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE d'effectuer au budget annexe du service assainissement 2025 les modifications d'ouvertures de crédits suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article – Désignation - CHAPITRE 041	Dépenses		Recettes	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
2315 opération 21 : Installations, matériel et outillages techniques (dépense d'ordre)	6 567.00 €			
203 : Frais d'études, de recherche (recette d'ordre)			6 567.00 €	
Total	6 567.00 €		6 567.00 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Réception en Préfecture
Code ACTES 7.1.1
- Publié par affichage le 23 juin 2025

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire, La secrétaire de séance
Sylvain SOTTON Agnès LARGE



Commune de **BEAUJEU** (Rhône)
Arrondissement de VILLEFRANCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - D20250616-05
SÉANCE DU 16 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le seize juin, à vingt heures,

Nombre de conseillers
en exercice :17

Présents :14

Votants :14

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. Sylvain SOTTON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : M. Agnès LARGE

Présents : SOTTON Sylvain, BRENDLER Gaëtane, MOULAT Christian, BOSC Adeline, CARRETTE Alain, SÉON Nadine, LAPRUN Philippe, PARDON Bernadette, CHEMARIN Gérard, RESTIER Éric, JALADE Héric, DUBOST Patrick, DUMOULIN Christian, LARGE Agnès,

Excusés ou absents : LICHANI Mohamed, ALIGNÉ Sylvie, MONTEGOTTERO Jean-Marc.

Objet : BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE D'OUVERTURE DE CREDITS : DM N° 2

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en 2024, la commune avait émis un titre pour la participation pour le financement de l'assainissement collectif à M. LAGRANGE Emmanuel pour un montant de 3000 €.

Ce dernier a contesté auprès de la DGFIP cette demande de paiement car le titre a été émis en son nom propre et non au nom du siège de la société, et que le montant est erroné compte tenu du nombre de logements créés.

Le maire indique qu'il faut procéder à une ouverture de crédits pour permettre de passer les écritures correspondantes à cette annulation de titre :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE d'effectuer au budget annexe du service assainissement 2025 les modifications d'ouvertures de crédits suivantes :

SECTION D'EXPLOITATION

Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000.00 €			
70 613 - Participation pour assainissement collectif			3 000.00 €	
Total	3 000.00 €		3 000.00 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Réception en Préfecture
Code ACTES 7.1.1
- Publié par affichage le 23 juin 2025

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Sylvain SOTTON

La secrétaire de séance

Agnès LARGE



Commune de **BEAUJEU** (Rhône)
Arrondissement de VILLEFRANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - D20250616-06
SÉANCE DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize juin, à vingt heures,

Nombre de conseillers
en exercice :17

Présents :14

Votants :14

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. Sylvain SOTTON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : Mme Agnès LARGE

Présents : SOTTON Sylvain, BRENDLER Gaëtane, MOULAT Christian, BOSC Adeline, CARRETTE Alain, SÉON Nadine, LAPRUN Philippe, PARDON Bernadette, CHEMARIN Gérard, RESTIER Éric, JALADE Héric, DUBOST Patrick, DUMOULIN Christian, LARGE Agnès,

Excusés ou absents : LICHANI Mohamed, ALIGNÉ Sylvie,
MONTEGOTTERO Jean-Marc.

Objet : MUSÉE MARIUS AUDIN : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN « CULTURE ET RURALITÉ » POUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2025

M. le Maire expose au Conseil Municipal que :

Le Plan « culture et ruralité », porté par le Ministère de la Culture, est une initiative visant à renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux. Il vise à renforcer la place de la culture en ruralité, soutenir ses acteurs et ses lieux et créer un dialogue nouveau entre les formes culturelles urbaines et rurales. Les mesures sont regroupées au sein de quatre axes principaux et permettent de répondre, ensemble, aux enjeux soulevés par la consultation nationale. Ainsi, les 363 musées dotés de l'appellation « musée de France » et situés en zone rurale font l'objet d'une attention particulière. Dans ce contexte, deux projets d'investissements, portés par la commune pour le Musée Marius Audin, entrent dans les critères de ce plan et permettent de solliciter un accompagnement exceptionnel à hauteur de 80%.

1) Étude de programmation pour la réhabilitation du Musée Marius Audin

L'étude de programmation est une étape préalable déterminante, qui conditionne la qualité, la faisabilité et la réussite de la réhabilitation du Musée Marius Audin. Cette phase préparatoire constitue une étape clé du projet : elle permet d'en définir les fondements, d'en orienter le développement, et de garantir sa pertinence à long terme. L'étude de programmation vise à identifier et à formaliser les besoins du projet, tant fonctionnels que techniques : optimisation et organisation des espaces, usages futurs, conditions d'accueil du public, conservation des collections, accessibilité, sécurité, etc. En s'appuyant sur un diagnostic complet du site et sur les attentes des usagers, cette étude fixe les grands objectifs de la réhabilitation et en assure la cohérence. Elle constitue également un outil d'aide à la décision, en offrant une vision claire du programme à mettre en œuvre, de son coût prévisionnel, et des contraintes à anticiper. Ce document cadre orientera ensuite les phases techniques et architecturales du projet (concours de maîtrise d'œuvre, études techniques, travaux) pour assurer la cohérence de l'ensemble.

2) Un musée itinérant pour aller vers les publics du territoire

Tel qu'établi dans le projet scientifique et culturel du Musée Marius Audin, la politique des publics mise en œuvre sera en grande partie hors-les-murs afin d'amener le musée au plus près des habitants et permettre l'émergence d'un « service musée de proximité » à la fois ambitieux, qualitatif et professionnel, profondément engagé dans l'accès à la culture pour tous. Dans ce contexte, le projet du « mini-musée itinérant » est né de la rencontre entre les difficultés d'accès au musée pour les petites écoles du territoire et une collection de gravures remarquables permettant, en sus, d'aborder de multiples thématiques (le paysage, les métiers, l'histoire...).

Le principe serait donc de concevoir un « mini-musée » doté d'œuvres (estampes et objets) et du matériel nécessaire à la conduite d'ateliers. Ce dispositif devra être suffisamment compact pour tenir dans un des véhicules techniques de la commune, et sécurisé pour pouvoir demeurer dans l'établissement scolaire plusieurs semaines.

Le coût prévisionnel HT du projet est le suivant :

Coût estimatif de l'opération	
<i>Poste de dépense</i>	<i>Montant prévisionnel HT</i>
Étude de programmation pour la réhabilitation du site (dossier n°1)	50 000,00 €
Conception et fabrication du "musée itinérant" (dossier n°2)	20 800,00 €
Coût total HT	70 800,00 €

Plan de financement prévisionnel			
<i>Financiers</i>	<i>Montant HT de l'opération</i>	<i>Subvention sollicitée</i>	<i>Taux d'intervention</i>
DRAC - Plan Ruralité (dossier n°1)	50 000,00 €	40 000,00 €	80%
DRAC - Plan Ruralité (dossier n°2)	20 800,00 €	16 640,00 €	80%
<i>Sous-total</i>		56 640,00 €	
Autofinancement		14 160,00 €	
Coût total HT		70 800,00 €	

Après l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et le plan de financement tel que présenté,
- SOLLICITE les fonds du plan « culture et ruralité » à hauteur de 80% pour chaque projet,
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Réception en Préfecture
Code ACTES 7.5.1
- Publié par affichage le 23 juin 2025

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire, Sylvain SOTTEON La secrétaire de séance
Agnès LARGE



Commune de **BEAUJEU** (Rhône)
Arrondissement de VILLEFRANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - D20250616-07
SÉANCE DU 16 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize juin, à vingt heures,

Nombre de conseillers en exercice :	17
Présents :	14
Votants :	14

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. Sylvain SOTTON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2025

Secrétaire de séance : M. Agnès LARGE

Présents : SOTTON Sylvain, BRENDLER Gaëtane, MOULAT Christian, BOSC Adeline, CARRETTE Alain, SÉON Nadine, LAPRUN Philippe, PARDON Bernadette, CHEMARIN Gérard, RESTIER Éric, JALADE Héric, DUBOST Patrick, DUMOULIN Christian, LARGE Agnès,

Excusés ou absents : LICHANI Mohamed, ALIGNÉ Sylvie,
MONTEGOTTERO Jean-Marc.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2025 POUR L'ÉQUILIBRE FINANCIER D'OPÉRATION D'UNE PREMIÈRE TRANCHE D'ACQUISITION-DÉMOLITION D'UN ILOT DE FRICHES INDUSTRIELLES

La Commune de Beaujeu, puis avec l'aide de l'opérateur Foncier EPORA, portent depuis l'année 2012 un projet d'acquisition et de démolition d'un ilot de friches industrielles, comprenant d'anciennes tanneries et une minoterie. Ce projet a été ciblé et s'inscrit dans le cadre de l'opération "Petite Ville de Demain" et vise à reconstruire la ville sur la ville en créant un écoquartier répondant aux nouvelles normes environnementales.

Le public visé par ce projet serait principalement des primo-accédants en location sociale ou en accession. Le CÉRÉMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est également un acteur clé qui permettra une bonne définition du programme. Un opérateur de promotion éco-participatif s'intéresse actuellement au secteur et a déjà lancé une consultation de la population pour co-construire le programme. D'autres réunions ont déjà eu lieu notamment avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (secteur ABF) et différents acteurs du projet.

Le bilan d'opération d'EPORA des premières acquisitions- démolition fait apparaître un déficit de 354 001 € HT et qui représente la participation de la commune. Il s'ajoute à une première tranche d'acquisition et de démolition qui était alors uniquement porté par la commune. La demande de subvention au Fonds Vert a pour but d'aider la commune à financer cette nouvelle participation, qui doit contractuellement être versée d'ici la fin de l'année 2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- SOLLICITE une subvention auprès du Fonds Vert pour un montant de 230 101 € afin de financer la participation de la commune à l'équilibre financier de l'opération d'acquisition et de démolition de l'ilot de friches industrielles.
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la demande d'aide du fonds vert pour un montant de 230 101 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, la convention Fonds vert et ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Réception en Préfecture
Code ACTES 7.1.1
- Publié par affichage le 23 juin 2025

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Sylvain SOTTON

La secrétaire de séance
Agnès LARGE

